



Droit aux indemnités chômage après congé création entreprise

Par **bliscar**, le **05/09/2011** à **08:39**

Bonjour,
Je pose la question du droit aux indemnités chômage après un retour de congés pour création d'entreprise dans le cadre d'un départ négocié avec mon employeur.
Voilà la situation :
Je suis en **congé pour création d'entreprise** depuis le 1er septembre 2010.
Mon congé pour création d'entreprise va durer 2 ans.
Je compte donc réintégrer mon ancien employeur le 1er septembre 2012.
Pendant la période de congé, je me serais versé 4 mois de salaire afin de valider mes 4 trimestres de retraite pour l'année 2011.
Lors de mon retour chez mon employeur en septembre 2012, si je négocie un départ avec celui-ci, sur quelle salaires sera calculé le montant de l'indemnité chômage ?
- ceux de mon ancien employeur avant le 1er septembre 2010 ?
- ceux de mon entreprise (les 4 mois versés en 2011) ?
- autres ... ?
Merci par avance pour vos éclaircissements.
Cordialement,

Par **bliscar**, le **19/12/2011** à **09:31**

Quelqu'un peut-il svp m'éclairer sur cette question ?
Merci par avance,

Par **bliscar**, le **26/02/2012** à **06:34**

Pas d'idées sur la question ? ;-)